

**REGLEMENT TIRAGE AU SORT
LOSANGEXPO 2021
SO GOOD**

Article 1 : Organisation

INNOVATIVE, SAS au capital social de 150.000 Euros, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 444 362 990, sise au 751 Rue de la Génoise Parc d'Activités Les Montagnes, 16430 Champniers, ci-après dénommée la « Société ».

À l'occasion du salon Losangexpo 2021, la Société propose aux personnes qui se rendront sur son stand de participer à un jeu-concours (ci-après dénommé le « Jeu ») par tirage au sort pour gagner un lot de produits de la marque So Good.

Article 2 : Objet et généralités

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, domiciliée et résidente en France. Il est gratuit et sans obligation d'achat. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne.

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu. Toute fraude ou tentative de fraude au présent Jeu ainsi que le non-respect du règlement entraîne l'exclusion du Jeu, la nullité de la participation et de l'attribution du lot.

Article 3 : Désignation du gagnant

Le tirage au sort du gagnant sera effectué à 18h, au stand de So Good, par un membre de la Société.

Le gagnant sera annoncé devant les assistants lors du tirage au sort, puis par e-mail à l'adresse fournie. Le gagnant ne devra pas être présent au moment du tirage au sort. Si la personne tirée au sort a déjà été gagnante du jeu organisé par la société SAS Republic Technologies Distribution, elle ne pourra pas être gagnante du Jeu.

Article 4 : Utilisation des données personnelles des participants

La Société, est responsable du traitement des données personnelles des participants qui sont incluses dans ce bulletin de participation, au sens du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679, dans sa version la plus récente.

Les données collectées sont destinées aux équipes de la Société et collectées afin d'assurer la bonne gestion du Jeu ainsi qu'à contacter les participants souhaitant devenir revendeurs de la Société.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données personnelles, ainsi que les droits de limitation et d'opposition à l'adresse suivante privacy@rpb-tech.com.

Article 5 : Règlement des jeux

Le Règlement pourra être consulté en ligne sur www.innovative-france.fr.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation de la part des participants et le gagnant ne pourra en aucun cas réclamer le remplacement du lot.

Article 6 : Limitation de responsabilité

La Société se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait. La Société ne saura être engagée en cas de force majeure ou cas fortuit.

Lors de l'envoi des lots par voie postale, la Société ne fournit aucune garantie et ne prend aucune responsabilité ni obligation quant au lot, autre que celle de l'adresser au gagnant. A ce titre, la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du lot par La Poste ou par toute société de transport postal ou en cas de fonctionnement défectueux desdits services.

Article 7 : Compétence

Ce règlement est soumis au droit français à l'exclusion de toutes autres législations étrangères.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable toute différence née de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au Tribunal de commerce de Perpignan.